

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2021**  
**Séance du 17 février 2021**

**N° 28**

**Objet : Fonctionnement 2021 de la Maison de services au public de Seyne Vallée de la Blanche : demande de subventions auprès de l'État et du Conseil départemental**

**Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Étaient représentés :**

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)  
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

**Étaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre  
AUZET Éric  
AUZET Guy  
BASSET Françoise  
BOURJAC Jean Marie  
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain  
REBOUL Childéric  
PIERI Bernard  
PIERRISNARD Jacqueline  
POSTEL Chrystelle  
SEVENIER Jean

**REÇU EN PRÉFECTURE**

**le 22/02/2021**

Application écrite E-journal.com

99\_DE-004-200067437-20210217-20\_17022021

**Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis janvier 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence optionnelle « Création et gestion des Maison de services au public » dans une volonté de maintenir sur le territoire communautaire un espace de proximité en matière d'accès aux services, de conseils et d'accompagnement.

La Maison de services au public de Seyne est un guichet d'accueil polyvalent chargé de recevoir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics (Pôle emploi, CAF, CPAM, CARSAT...). Des permanences d'organismes partenaires ont été mises en place (Initiative Alpes Sud, Mission locale...) pour offrir le meilleur soutien possible aux personnes qui rencontrent des difficultés à accomplir seules leurs démarches administratives. Au-delà des missions de base, différentes actions vont être mises en place en 2021 : nouveau partenariat avec le GRETA, création d'un livret des services au public sur le territoire, participation au forum de l'emploi de Barcelonnette, ateliers « numérique », candidature au label Espace France Services.

La MSAP de Seyne est un dispositif adapté au milieu rural, répondant aux caractéristiques spécifiques du territoire : éloignement géographique des institutions, offre de moyens de transport en commun limitée, saisonnalité de certains emplois, pluriactivité importante, faible densité de population, isolement de publics fragiles.

Dans le but de renforcer l'animation de ces services publics de proximité avec un accueil assuré en continu sur l'année, il a été décidé (délibération n°17 du 9 décembre 2020) de procéder au recrutement d'un second agent d'accueil.

Provence Alpes Agglomération est éligible à un soutien de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire et du Fonds inter-opérateurs) et du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (au titre du Contrat de solidarité 2021-2023).

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est évalué à 64 117 € T.T.C. Provence Alpes agglomération sollicite l'État au titre du FNADT et du FIO à hauteur de 15 000 € chacun, soit 23% chacun du montant total de l'opération. Le Conseil départemental sera sollicité à hauteur de 6 000 €, soit 9% du montant total de l'opération.

Budget 2021 prévisionnel synthétique (cf. budget détaillé en annexe) :

DÉPENSES		RECETTES		
	Montant (€)		Montant (€)	(%)
FONCTIONNEMENT	14 680	Subvention État - FNADT	15 000	23
ACHATS	400	Subvention État - FIO	15 000	23
SERVICES EXTÉRIEURS	2 315	Subvention CD04 - Contrat de solidarité	6 000	9
CHARGES DE PERSONNEL	45 814	Autofinancement PAA (dont régie : 500 €)	28 117	45
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	908			
<b>TOTAL</b>	<b>64 117</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 117</b>	<b>100</b>

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2021

Application agréée E-Invoice.com

99\_DE-004-200667437-20210217-28\_17022021

Il vous est demandé :

- D'approuver les dépenses de fonctionnement de la Maison de services au public de Seyne pour l'année 2021 pour un montant de 64 117 € T.T.C.;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses T.T.C.	.....	64 117 €
Recettes T.T.C.	.....	64 117 €
Dont :		
- Subvention État – FNADT (23%)	.....	15 000 €
- Subvention État – FIO (23%)	.....	15 000 €
- Subvention CD04 – Contrat de solidarité (9%)	.....	6 000 €
- Autofinancement PAA (45%)	.....	28 117 €

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à déposer ces demandes de subventions et à engager toutes les démarches afférentes.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour :

1 abstention : Mme GALLY France

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2021

Application agréée E-legalpro.com

99\_DE-004-200067437-20210217-20\_17022021

